Aide à l'investissement pour le remplacement de votre système de chauffage existant

À la signature d'un contrat de raccordement au chauffage à distance de Gruyère Energie SA (GESA) jusqu'au 30 avril 2018 pour une mise en service dans les 18 mois, vous bénéficiez d'une aide à l'investissement pouvant aller jusqu'à CHF 5'000.-. Le calcul de cette aide se base sur la date de mise en service ainsi que sur la puissance de votre raccordement.

Notre offre est cumulable avec la subvention du « Programme Bâtiment » du Service de l'Energie (SdE) du Canton de Fribourg. Ce programme encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables, notamment par l'octroi d'une subvention pour un raccordement à un réseau de chauffage à distance en cas d'assainissement de votre système de chauffage.

Plus d'infos sur: *http://www.fr.ch/sde/fr/pub/programmes_dencouragement_.htm*

Le réseau de chauffage à distance de GESA offre une multitude d'avantages, combinant confort et sécurité d'approvisionnement:

- Une production de chaleur issue majoritairement d'énergies renouvelables de provenance régionale
- Une fourniture en chauffage et eau chaude sanitaire garantie 365 jours/an
- Aucune contrainte de ravitaillement et un investissement unique
- Aucun désagrément lié aux mauvaises odeurs et aux nuisances sonores
- Aucun stockage de substance dangereuse
- Gain de place dans les locaux techniques
- Service de dépannage 7j/7 et 24h/24

De plus, en choisissant le raccordement au chauffage à distance de GESA vous favorisez le développement des énergies renouvelables et contribuez à la **Stratégie 2050**.

Pour toutes informations complémentaires ou pour une offre *sans engagement*, nous vous invitons à nous contacter au **026 919 23 23** ou à l'adresse **office@gruyere-energie.ch**